

Henri Sterdyniak

Tél. : 01 44 18 54 39

E.mail : [sterdyniak@ofce.sciences-po.fr](mailto:sterdyniak@ofce.sciences-po.fr)

## Quelques remarques sur

### « Une nouvelle évaluation des effets des allègements des charges sociales sur les bas salaires »

La revue *Economie et Statistique* vient de faire paraître un article de Bruno Crépon et Rozenn Desplatz : « Une nouvelle évaluation des effets des allègements de charges sociales sur les bas salaires », n°348, mars 2002. Le résultat fort de cet article, 460 000 emplois induits entre 1994 et 1997, est maintenant évoqué dans le débat public pour justifier la poursuite de la politique de baisse des charges. Compte tenu de la complexité de l'article, la plupart des commentateurs se contentent de donner le chiffre, sans entrer dans le détail : « Les experts ont parlé ». Mais quel est la fiabilité de ce résultat ? Par quels mécanismes, ces emplois ont-ils été créés ?

Page 1 : L'introduction, relue après une première lecture de l'article, apparaît à la limite de la désinformation. Elle prétend que l'effet essentiel de la mesure est l'enrichissement du contenu en emploi alors que ce canal n'est pas mis en évidence dans la suite de l'étude. Il en va de même pour les « importantes substitutions de salariés non qualifiés à des salariés qualifiés », alors que celles-ci ne sont peu significatives. L'introduction masque aussi le fait que l'article prétend évaluer l'impact en 1997 des mesures mises en œuvre pour l'essentiel en septembre 1995, ce qui est contradictoire avec les hypothèses des travaux précédents qui mettaient l'accent sur la lenteur des phénomènes en jeu.

Page 3 : L'article prétend que le retournement de la situation du marché de l'emploi date de 1994. Or, le taux de chômage était de 12,3 % en 1994 ; il est resté à 12,7 % en 1997. De 1994 à 1997, l'emploi en France a progressé de 0,5 % par an ; soit au même rythme que dans l'UE 12. Le PIB a augmenté de 1,6 % l'an contre 2,1 % dans la moyenne de l'UE. Peut-on écrire « L'activité comme l'emploi reprennent en 1994 » quand le taux de croissance a été de 1,7 % en 1995, de 1,1 % en 1996 ; quand les effectifs ont crû de 0,8 % en 1995, de 0,3 % en 1996. La véritable rupture a eu lieu en 1997, et non pas en 1994 : l'emploi a progressé de 1,8 % l'an au cours de la période 1997-2000

Page 6 : L'encadré sur la définition des variables présente deux points curieux :

– L'emploi est mesuré par les effectifs, le salaire par le salaire mensuel ; la durée du travail n'est pas prise en compte. Une extension du temps partiel induit à la fois une hausse de l'emploi et une baisse du coût du travail. Cet effet n'est pas distingué dans l'article de l'effet « baisse des charges ». Or, il est très important dans la période considéré : de 1994 à 1997,

l'emploi dans les branches marchandes a crû de 1,6 % ; l'emploi en équivalent temps plein n'a cru que de 0,4 %. La durée du travail est la grande absente de tout l'article.

– L'encadré indique que la valeur ajoutée en volume est mesurée en déflétant la valeur ajoutée en valeur par les indices de prix de la NAP40, donc par des prix observés. Page suivante, on apprend que c'est la croissance des « coûts de production unitaire » qui est utilisée pour calculer la croissance de la valeur ajoutée en volume. Il ne s'agit non plus d'un prix observé, mais d'une construction statistique. Les erreurs sur la mesure du coût du travail se reflètent automatiquement dans des erreurs en sens inverse sur le volume de la valeur ajoutée : la baisse du coût du travail provoque statistiquement une hausse de la production.

Imaginons une entreprise qui vend pour 100 avec 10 travailleurs payés 10. Elle change de méthode de production : elle vend toujours 100, le même volume, au même prix, mais avec 25 travailleurs à mi-temps payés 4. D'après la méthode de construction des variables décrites dans l'encadré le coût moyen du travail (rapport entre masse salariale et effectif) passe de 10 à 4. Donc aussi les coûts unitaires de production. La valeur ajoutée de l'entreprise en volume est donc passé de 100 à 250, selon la méthode de calcul décrite.

Page 9 : la note 6 est essentielle. L'hypothèse centrale est que la situation des entreprises qui ne bénéficient pas des allègements n'est pas affectée par ceux-ci. Cette hypothèse n'est guère justifiée ici dans la mesure où, nous verrons, que les emplois créés l'auraient été par la hausse de la production induite par la baisse des prix des entreprises bénéficiaires, donc au détriment, au moins en partie des entreprises non bénéficiaires.

Page 12 : Le lecteur ne comprend pas pourquoi 50 % des entreprises ont été éliminées pour les raisons liées à la mesure du « coût du capital ». Celui-ci est-il bien calculé de manière fiable ? L'échantillon est finalement peu représentatif. Les effectifs sont globalement stables (au lieu de progresser de 2,1 %). La baisse des effectifs de l'industrie est gommée ainsi que la hausse du tertiaire.

Page 13 : Les auteurs proposent deux estimations principales. L'une linéaire qui donne des impacts plus faibles, mais plus significatifs. L'autre, semi-paramétrique, qui donne plus des impacts plus importants, mais moins précis. C'est la seconde que les auteurs privilégient.

**Tableau 1 : L'impact des allègements de cotisations (estimations semi-paramétriques)**

	Impact d'une réduction du coût du travail de 1 % <i>ex ante</i>		Impact de la réduction effective	
	Industrie	Tertiaire	Industrie	Tertiaire
Valeur ajoutée	2,61 (1,01)	4,65 (0,81)	1,94 (0,63)	3,19 (0,74)
Effectif	3,30 (0,82)	5,16 (0,68)	2,62(0,58)	3,44 (0,78)
Part des non qualifiés	0,71 (0,49)	0,73 (0,34)	0,69 (0,30)	0,69 (0,34)
Coût moyen du travail	- 4,37 (0,69)	- 6,40 (0,58)	- 3,10 (0,48)	- 4,36 (0,86)
Productivité du capital	0,89 (1,20)	1,69 (0,95)	0,73 (0,89)	1,36 (0,79)
<i>Mark-up</i>	- 0,16 (0,83)	- 0,06 (0,43)	- 0,34 (0,36)	0,16 (0,35)
Coût unitaire de production	- 3,29(0,83)	- 5,37 (0,51)	- 2,44 (0,43)	- 3,48 (0,70)

Source : Crépon et Desplatz (2002).

Les résultats sont fabuleux. Je commenterai ceux obtenus dans du secteur tertiaire pour une baisse de 1 % *ex ante* du coût du travail. L'impact sur les effectifs est massif. Toutefois, il n'est pas obtenu par « augmentation du contenu en emploi de la croissance ». Celui-ci est faible (0,52 %) et non significatif. De même que la croissance de la part des non qualifiés est faible et peu significative. La hausse de l'emploi est obtenue par une forte hausse de la valeur ajoutée, c'est-à-dire de la production. La baisse des coûts entraîne une baisse des prix qui

entraîne une hausse de la production en volume, donc une hausse pratiquement équivalente de l'emploi.

Se pose cependant la question : comment est mesurée la hausse de la valeur ajoutée et la baisse des prix ? Est-ce bien des prix observés ? Les auteurs prétendent que les entreprises concernées ont fortement baissé leurs prix : selon la note 10, l'évolution des prix est mesurée par l'évolution des coûts unitaires de production. Mais ceux-ci ne sont pas mesurés : ils sont évalués par une méthode douteuse, qui ne tient pas compte de l'évolution de la durée du travail et de la baisse de la productivité du travail. Globalement, les entreprises concernées ont une baisse relative de 0,8 % de leur valeur ajoutée (en valeur) et les auteurs imaginent que cette baisse se décompose en une baisse des prix de 5,4 % et une hausse des volumes de 4,6 %. Cette baisse des prix serait induite par une baisse des coûts de production de 5,4 %. Comment se peut-il, face à une baisse si massive des coûts de production, que les entreprises concernées n'aient pas augmenté en partie leurs marges comme elles le font habituellement. La seule explication est que cette baisse est imaginaire.

Le second point bizarre est qu'une baisse du coût du travail de 1 % *ex ante* se traduirait par une baisse *ex post* du coût du travail de 6,4 % dans les services. Les auteurs n'explicitent pas comment s'effectue ce passage de 1 % *ex ante* à 6,4 % *ex post*. Il faudrait que les entreprises aient massivement licencié des travailleurs qualifiés à hauts salaires pour embaucher des travailleurs non qualifiés. Or les auteurs ne mettent guère ce mécanisme en évidence : la croissance de la part des non qualifiés est faible et à la limite de la significativité.

Imaginons une entreprise tertiaire type qui produit une quantité 100 avec 30 non qualifiés payés 1 et 70 qualifiés payés 2. Elle bénéficie d'une baisse de charge représentant 5 % du coût du travail des non qualifiés, soit d'une baisse *ex ante* de 0,88 %. Cette baisse l'incite donc à changer de technique de production, à utiliser plus de non qualifiés et moins de qualifiés.

On peut faire deux raisonnements différents. Selon l'article, l'élasticité de la part des non qualifiés serait de 0,73. La part des non qualifiés passerait donc à 30,5 %. Le coût moyen du travail passerait de 1,7 avant la mesure à 1,68 après ; soit une baisse de 1,2 %. Le multiplicateur est de 1,35, très loin donc des 6,4 de l'estimation.

Imaginons maintenant que l'entreprise disposait dans ces dossiers d'une autre technique de production, qui pour produire 100 ne nécessitait que 65 emplois qualifiés. Obligatoirement, le nombre d'emplois non qualifiés requis est supérieur à 40 (sinon, l'autre technique aurait été rentable avant la baisse de charge). Obligatoirement, il est inférieur ou égal à 42 (sinon, l'autre technique n'est toujours pas rentable). Plaçons nous dans le cas le plus favorable. Le nombre d'emplois non qualifiés requis est de 40. Dans ce cas, le coût moyen du travail diminue de 5,9 %. On trouve bien un multiplicateur important entre le coût *ex ante* et le coût *ex post*. Mais l'élasticité de la part des non qualifiés au coût *ex ante* serait de 26. D'autre part, la baisse du coût de production est de 1,2 % (le coût moyen du travail est de 5,9 %, mais il faut 5 % d'effectifs de plus). On ne peut avoir à la fois une forte baisse des coûts de production et une forte hausse de l'emploi. De surcroît, le résultat tient à un miracle : l'existence d'une autre technique de production, précisément non rentable avant et rentable maintenant. Ce miracle peut-il jouer au niveau macroéconomique ?

Par ailleurs, les auteurs n'indiquent toujours pas comment ils ont pris en compte l'évolution de la durée du travail durant la période. Enfin, compte tenu de la brièveté des délais entre la mesure (septembre 1995) et la période de l'estimation (1997), il est illusoire d'estimer l'impact de la mesure sur la productivité du capital.

Le lecteur est donc très inquiet sur la mesure des volumes, des prix, de la durée du travail. Il s'étonne que les auteurs n'expliquent pas comment le miracle de la multiplication par 6,4 de la baisse des coûts a lieu, comment elle est compatible avec la hausse des effectifs.

Page 15, Les auteurs jonglent avec les 3 estimations. L'estimation linéaire est mise en valeur pour juger de la significativité des paramètres et l'estimation semi-paramétrique pour évaluer la force des effets. Plaisante méthodologie...

Page 16 : Le passage des estimations microéconomiques au chiffrage macroéconomique est hallucinant. Alors que les auteurs sont extrêmement soigneux dans la méthode économétrique, ils sont allusifs sur la confection des données et franchement dénués de scrupule dans ce passage. Comme selon eux, les entreprises qui ont bénéficié d'allègement de charges ont plus embauché, ils transposent ce résultat sans précaution en faisant l'hypothèse que les entreprises qui n'ont pas bénéficié des allègements n'en ont pas souffert. Il n'y a aucun lien entre l'estimation effectuée et les résultats proclamés.

Imaginons qu'il y a deux entreprises A et B de 100 travailleurs chacun. Grâce à une certaine mesure, l'entreprise gagne 10 % de part de marché sur B. Donc, A emploie 110 personnes et B 90. L'emploi total reste à 200. Utilisons la méthode de Crépon-Desplat : comme l'emploi de A est devenu supérieur de 20 % à celui de B, l'emploi global a progressé de 20 % grâce à la mesure. Il est donc de 220. L'erreur commise est de 20 %...

La méthode est d'autant plus contestable que le seul effet mis en évidence est un effet de hausse de la valeur ajoutée par baisse des prix, donc de gain de parts de marchés et pas un effet substitution, qui jouerait seulement au sein des entreprises.

Selon les estimations semi-paramétriques, les mesures auraient permis la création de 460 000 emplois (soit compte tenu des écarts-types de l'estimation entre 255 000 et 670 000 emplois) ; selon les estimations linéaires, les créations d'emplois auraient été de 290 000 emplois. Les 460 000 emplois peuvent être décomposés en 400 000 emplois créés par une croissance plus forte et 60 000 créés par l'«enrichissement de la croissance en emploi». Rappelons que l'effet purement comptable de l'extension du temps partiel (non pris en compte par l'étude) serait de 18 000 emplois.

Un résultat original de l'étude est que l'allègement des charges sociales a un tel impact expansionniste qu'il génère une hausse de l'emploi qualifié, malgré les effets de substitution entre travail qualifié et travail non qualifié. Les mesures génèrent relativement plus d'emplois non qualifiés que d'emplois qualifiés. Mais cet effet est très faible : la part des non qualifiés passe en trois ans de 26,9 à 27,6 points. Son effet sur le coût salarial moyen est très faible : si on fait l'hypothèse qu'un qualifié gagne deux fois le salaire d'un non qualifié, l'effet ne serait que de 0,4 %.

La création d'emplois est telle qu'un calcul approximatif amène à conclure que les baisses de charges étudiées (dont le coût *ex ante* serait de 32 milliards en 1996 selon les auteurs) rapporteraient *ex post* 37 milliards de cotisations sur les emplois créés : leur coût net serait nul. Il n'est donc pas besoin de les financer.

Page 17 : La comparaison avec les études théoriques est fortement contestable. Les auteurs font semblant de ne pas voir que ce n'est pas le même type d'effets qui jouent. Les études théoriques analysent des mesures financées *ex ante* ; ils reposent sur des effets de substitution de travailleurs non qualifiés à des travailleurs qualifiés ou à du capital. L'étude de Crépon et Desplat porte sur l'année 1997, soit un à deux ans après la mise en place de la mesure ; elle n'intègre donc pas les effets de long terme. Les effets ne passent que par des hausses de production, sans bouclage macroéconomique.

Les auteurs prétendent que leur étude permet de « bien comprendre les mécanismes en œuvre ». Or ceux-ci ne sont ni expliqués, ni compréhensibles. Les auteurs ne montrent pas comment une baisse *ex ante* de 1 % du coût du travail pourrait induire une baisse *ex post* de 6,4 %. De ce fait, comme le précisent les auteurs en conclusion, mais comme l'oublie ceux qui utilisent les résultats de l'étude, le résultat magique de 460 000 emplois n'est pas extrapolable à une nouvelle réduction de charge, qui aurait un autre impact sur le coût relatif des différentes catégories de salariés.

Selon l'article, la politique d'allègement des charges aurait induit une accélération de la croissance de 0,65 % par an de 1994 à 1997 et une hausse de l'emploi de 0,7 % par an. Ceci devrait se voir dans les séries macroéconomiques. Durant la période, la France a eu une croissance inférieure à celle de la moyenne de la zone euro. Heureusement donc que cette politique a été mise en œuvre. Sans elle, l'évolution macroéconomique en France aurait été calamiteuse, bien en dessous de la moyenne européenne (tableau 2). Ceci n'est guère crédible. De même, les mesures se seraient traduites par une baisse de 1,5 % du taux de croissance du salaire moyen. De 1994 à 1997, le taux de croissance du salaire moyen a été de 2,5 % (en valeur nominale), de 0,7 (en valeur réelle). Sans les mesures, il aurait été de 4 % en nominal, de 2,3 % en réel : il y aurait eu une explosion salariale. Bizarrement, le bouleversement induit par la mesure sur l'évolution du salaire moyen n'a pas été remarqué jusqu'à présent.

**Tableau 2 : Evolution moyenne de 1994 à 1997**

	France	UE12	France sans l'allègement
PIB	1,55	2,05	0,9
Emploi	0,5	0,5	- 0,2

L'article est suivi de deux commentaires d'économistes réputés, ce qui témoigne du souci de pluralisme de l'INSEE. Aucun d'eux ne s'étonnent du passage peu scrupuleux entre les estimations microéconomiques et l'impact macroéconomique proclamé. Aucun ne met en cause le peu de crédibilité des résultats trouvés au niveau microéconomique... L'Horty pointe, cependant, l'originalité des résultats : les effets de substitution mis en évidence sont très faibles, or ce sont eux qui justifient *a priori* une mesure d'allègement centrée sur les bas salaires ; ce sont eux qui devraient expliquer des effets si importants. Selon Guy Lacroix, l'explication pourrait résider en de forts effets de substitution à l'intérieur même des non qualifiés entre ceux payés au SMIC et ceux payés au-dessus de 1,3 fois le SMIC. C'est l'effet « trappe à bas salaires » qui expliquerait la réduction des coûts salariaux moyen des entreprises : pas d'augmentations pour les Smicards, efforts des entreprises pour remplacer des travailleurs payés un peu au-dessus du SMIC par des Smicards. Dans ce cas, le coût social de cette politique devrait être évoqué. Toutefois, il est quantitativement peu probable que ce ripage suffise à expliquer les baisses de coûts salariaux décrites par l'article.

*Conclusion* : le résultat mis en avant est peu crédible, tant par ses conséquences macroéconomiques que ses mécanismes microéconomiques. La hausse de l'emploi provient essentiellement d'une forte hausse de la demande, induite par une baisse des coûts qui passerait par de fortes substitutions entre travailleurs mal payés et travailleurs bien payés que, par ailleurs, l'étude ne met pas en évidence. Le passage entre les gains d'emplois des entreprises bénéficiaires et le gain d'emploi global se fait à la hussarde. Le traitement du temps partiel est obscur. Une fois encore, *Economie et Statistique*, lance, sans guère de précautions, dans le débat public un produit peu assuré sur le plan scientifique.

Henri Sterdyniak